

III<sup>e</sup> SECTION.

3<sup>e</sup> question.

LA CONSERVATION DES SCEAUX  
ET LES PROCÉDÉS DE REPRODUCTION

par le D<sup>r</sup> E. HAUVILLER,

*Directeur des Archives départementales de la Lorraine  
à Metz.*

Les sceaux sont les vestiges patents d'un individualisme prononcé. Dans la vie civilisée le droit de sceller est, pour ainsi dire, un des plus anciens dont l'homme ait usé. Cette idée essentielle des sceaux, Cicéron l'a exprimée d'une façon aussi claire qu'éloquente : « Non minister alienae voluntatis, sed testis tuae », et ces mots donnent du sceau la meilleure des définitions, puisqu'il est considéré comme le garant par excellence du document. En effet, d'après d'Arbois de Jubainville, le sceau n'est qu'une empreinte qui sert à prouver l'authenticité d'un acte ; d'où il résulte que la sigillographie a un double intérêt, d'abord un intérêt spécial, en tant qu'il s'agit des sciences auxiliaires de l'histoire, ensuite un intérêt général au point de vue de l'archéologie et de l'histoire de l'art.

Il suffit d'examiner les sceaux pour se convaincre qu'il y a bien eu dans les siècles passés des témoins particuliers où la personnalité individuelle a laissé son empreinte. Les sceaux, symboles éloquents qui évoquent les manifestations de la vie du passé, sont légion ; leur apparence, leurs traits sont souvent aussi variés que les hommes, dont ils nous révèlent l'existence. C'est sous le soleil d'un particularisme tout à fait médiéval que les vrilles se sont développées à l'infini et que les sarments ont porté ces grappes multiples que vous pouvez admirer dans nos collections de sceaux et de moulages.

Le Saint Empire s'émiéttait avant de cesser d'exister ; diverses autorités, les Etats provinciaux, la noblesse, les villes, les corporations, les couvents, les bourgeois, les artisans surgissent. C'est l'avènement des individualités. Et, les sceaux nous laissent la preuve certaine de leur enfante-ment et de leur développement. Aussi bien est-il de notre devoir, ce me semble, de nous occuper avec soin et intelligence de tous les monuments précieux que la sigillographie nous a laissés. Et à ce propos, je l'ai dit souvent et je le repète, la France si haute en civilisation et en culture nous a, comme sur tant d'autres terrains qui ont rapport aux études historiques, fourni des exemples en créant des collections de sceaux et de moulages. La France a la priorité !

Là on a commencé de bonne heure et à temps à reconnaître que les sceaux forment une partie intégrante des chartes au point de vue des archives ; aussi les a-t-on conservés, étudiés, collectionnés et publiés d'une façon scientifique ; on en a fait des moulages en vue des recherches historiques. Aussi ceux qui se sont occupés en France d'une façon intense de l'étude des diplômes ont compris, combien il importe, pour la critique même des actes, d'étudier en même temps les sceaux. Vous me permettez de ne pas insister davantage sur cette corrélation ; je dirai simplement que, d'une façon même superficielle, la couleur des sceaux, leur aspect extérieur — sans parler des empreintes — nous indiquent très souvent l'époque à laquelle les diplômes ont été rédigés. Ainsi nous savons que les sceaux verts n'apparaissent en France et dans les provinces rhénanes que dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Il s'ensuit qu'un diplôme de la fin du X<sup>e</sup> siècle, auquel pendrait un sceau vert, pourrait déjà être considéré comme non authentique.

C'est en grande partie à ces expériences qu'il faut attribuer, dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la création de collections de moulages, tant à Paris qu'en province. Grâce à la généreuse initiative du ministre Guizot, trois grandes collections de sceaux furent créées. L'un des paléographes les plus distingués, de Wailly, consacra en 1838 la seconde partie de ses *Eléments de Paléographie* à l'étude des sceaux. Ce ne fut que bien après que l'Allemagne suivit l'exemple donné

par la France. Mais elle n'est pas encore dotée, ainsi que la France, de grandes collections de moulages. D'aucuns s'étonneront peut-être de m'entendre demander d'une façon si énergique la création de collections de moulages : je le fais sans aucune partialité, pour la raison très simple que j'ai pu me convaincre au cours de ma carrière de conservateur d'archives que si l'on néglige les sceaux, si l'on ne prend pas à temps les mesures de conservation, les résultats sont désastreux. Quand on s'occupe des diplômes, on doit de même s'occuper des sceaux. La conservation des uns entraîne la conservation des autres ; c'est le devoir de l'archiviste de les conserver d'une façon consciencieuse pour les donner en communication au public ; je dirai même que c'est son premier devoir.

Quel est donc le procédé de conservation ? Les sceaux étant faits d'une manière autre que les diplômes, il est naturel que leur conservation doit se modifier d'après la matière qui les compose. Tous ceux qui se sont occupés de sceaux, ont pu constater, combien sont nombreux les gens qui s'y intéressent, amateurs, généalogistes, héraldistes, critiques d'art, tous s'intéressent aux sceaux, parce que ceux-ci nous donnent un aperçu de la civilisation passée. A ne les examiner donc que d'une façon superficielle, on peut dire que les sceaux frappent et attirent plus l'attention du public que les diplômes. La raison en est facile à trouver, et je crois qu'on peut en tirer profit pour la conservation, en même temps que pour la reproduction des sceaux.

Reproduire les sceaux, c'est les conserver, voilà ma formule ! Et, je fais abstraction de la partie purement scientifique, pour n'insister que sur le côté pratique. Il est du reste essentiel, lorsqu'il s'agit de trouver un procédé facile et peu coûteux pour la reproduction des sceaux. C'est avant tout dans les classes cultivées que je recherche à trouver des sympathies pour m'occuper activement de la conservation des sceaux et obtenir les crédits nécessaires pour former des collections de moulages, installer les reproductions dans des meubles pratiques et commodes, ainsi qu'on le fait pour les monnaies. Quelque variées que soient les monnaies, les

sceaux sont, par leur individualité, peut-être plus curieux encore.

Si nous voulons nous contenter de la façon dont bien souvent les sceaux sont conservés, il est indéniable qu'ils sont exposés à de grands dangers ; la négligence et l'impéritie, l'ancienneté et la fragilité de la cire sont les maladies qui menacent leur vie. Même dans les dépôts d'archives les mieux organisés, les sceaux se détériorent et se ruinent de jour en jour ; les liasses ficelées des dépôts achèvent la destruction des collections les plus précieuses. D'autre part, tous les sceaux qui sont encore entourés de chanvre ou protégés par de petits sachets en lin, peuvent être considérés comme perdus.

L'aération et le nettoyage sont de première nécessité ; il faut, quand on le peut, soit les laver au savon, soit les passer à l'huile, plus rarement à la benzine, suivant l'état de conservation de la cire. Je dirai même que le vernis appelé « Zapon » peut s'employer pour protéger des sceaux nettoyés au préalable et les soustraire aux intempéries extérieures et atmosphériques.

Le meilleur procédé de conservation est, à mon avis, celui d'en faire des copies plastiques. C'est ce que dit aussi W. Ewald dans sa publication des sceaux de la province rhénane ; « La ruine menace tous les sceaux anciens qui s'effritent chaque jour, au fur et à mesure qu'ils sont mis à l'usage du public. Il faut donc que nous fassions le plus vite possible des reproductions fidèles qui remplaceront plus tard les originaux ».

Ce procédé de conservation est de nos jours, grâce aux moyens multiples que nous possédons depuis quelques années, accessible aux dépôts, même peu riches, ce qui n'était pas le cas, tant qu'on a appliqué la méthode si coûteuse de Munich, c'est-à-dire le procédé de Röckl. Aujourd'hui, avec une boulette de plastiline, un peu de talc, nous avons tous les moyens qui servent à la reproduction d'une bonne matrice. Avec ce procédé on a obtenu d'excellents résultats à Vienne et à Carlsruhe. Les originaux mêmes ne souffrent plus par le contact direct du plâtre, qu'autrefois on coulait sur eux. —

J'ai continué ces essais, j'ai cherché à les améliorer; je me suis surtout attaché à faire revivre les reproductions que le plâtre blanc rendait jusqu'ici monotones, afin d'atteindre la ressemblance la plus complète avec l'original. Par là même, respectant la teinte et la couleur, je crois en avoir conservé l'individualité caractéristique.

Il serait trop long d'exposer toutes les phases par lesquelles ont passé mes essais. Les sculpteurs m'ont suggéré l'idée de teinter les moulages, et c'est chez eux que j'ai vu les premiers essais de plâtres et de marbres coloriés. Toutefois les moulages, coloriés de cette façon, n'arrivaient pas encore à vous rendre une image fidèle de l'original. Et, j'en arrivais bientôt au procédé, suivi depuis, qui consiste à peindre chaque moulage à l'aquarelle d'après les couleurs de l'original. Le vulgaire mouleur de plâtre devint donc ainsi un copiste coloriste. L'idée de donner des reproductions coloriées des sceaux est loin d'être neuve. Toutefois, je dois reconnaître que d'Arbois de Jubainville a eu, il y a cinquante années, l'idée de donner des fac-similés coloriés des sceaux pour son essai sur les sceaux des Comtes de Champagne. Sa tentative, appliquée à la gravure seulement, peut être considérée comme une justification du procédé que je propose.

Que l'on obtienne par ce procédé des résultats pratiques pour la sigillographie, les études historiques et archéologiques, j'en suis pleinement convaincu. Je vais même plus loin et ne crains point d'affirmer que par des expositions de moulages, faites d'après mon procédé, le public cultivé prendra plus d'intérêt et à nos archives et à nos sceaux.

